

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 01 MARS 2021 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine ROMANET Marie-Aline,

ABSENTE(E) S : Néant

EXCUSE(E) S : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne (donne pouvoir à Mr ROMANET Joël), TABRAN Floriane

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire du décret n°2020.1262 du 16/10/2020, **il a été décidé, que la séance sera limitée à la présence de 3 personnes dans le public afin d'assurer la sécurité de tous**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 25.01.2021

DOSSIERS D'URBANISME

- REBOUSSIN Nadine : DP pour la fermeture en bardage bois de l'escalier existant, réalisation d'un bardage bois des façades, réfection de la peinture du toit et ajout d'une paroi vitrée brise-vent sur le bâtiment cadastré ZN 534 situé 233 route du village. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.

Le 1^{er} adjoint précise que la demande de permis de construire déposée par Mr MALBOS et Mme HARQUIN sur le lot 3 du lotissement Combe du Soleil, présentée lors d'un conseil précédent a reçu un avis favorable du service instructeur.

La demande de permis de construire de l'association Vacances Evasion a fait l'objet d'une modification de délai d'instruction et d'une demande de pièces complémentaires de la part du service instructeur.

OUVERTURE DE CREDIT AVANT LE VOTE DES BUDGETS

Le 1^{er} adjoint explique que des dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2020 sont parvenues en mairie début 2021. Qu'il serait trop long d'attendre le vote du budget primitif 2021 pour régler lesdites factures, il propose que soit décidée une ouverture de crédit comme suit, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

BUDGET EAU et Assainissement

Chapitre 21 : compte 2315 Facture Scercl pour 4 963.20 €

Ce montant n'excède pas les 25 % des crédits ouverts sur le budget précédent

Délibération n° 2021.14

APPROBATION DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE PAR ORANGE

Le 1^{er} adjoint rappelle que dans le cadre des obligations gouvernementales liées au programme New deal visant à améliorer la couverture du territoire, la société ORANGE a été désignée au travers de l'arrêté ministériel du 28.08.2020 pour la construction d'une antenne relais mobile sur la commune

Le site retenu pour l'implantation de cet équipement est la parcelle communale ZC n° 123, lieudit Char Toulevet, près du réservoir du chef-lieu.

Aussi afin d'accélérer le déploiement de son réseau mobile sur l'ensemble du territoire et pour répondre à ses obligations de couverture prises envers les pouvoirs publics, ORANGE a décidé de s'appuyer sur la société ATC France, spécialisée dans l'hébergement télécom.

Le projet consiste à l'installation d'un pylône treillis de 24 mètres comprenant une zone technique clôturée par un grillage d'une hauteur de 2 mètres.

Une convention d'occupation du terrain communal sera établie pour une durée de 12 ans et le versement d'une indemnité de 500 € par an.

Pour les besoins de son exploitation, ATC France s'est rapproché de Mr OUGIER Pierre, propriétaire de la parcelle ZC n° 67 afin que ce dernier lui consente, à titre gracieux, une servitude continue et non apparente, sur sa propriété pour accéder à la parcelle louée ZC n° 123.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers municipaux valident le projet d'implantation d'une antenne multi-opérateur sur la parcelle communale ZC n° 123, autorisent Mme la maire à signer la convention avec ATC France SNC, et autorisent ATC France SNC à faire les travaux sur la parcelle communale ZC n° 123

Le 1^{er} adjoint précise également qu'un dossier d'information présentant ce projet est disponible en mairie pour une durée d'un mois à compter du 02 mars 2021 afin que toutes personnes qui le souhaiteraient, puissent venir le consulter. Une information va être diffusée sur le site internet et les panneaux d'affichage.

Délibération n° 2021.07

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 (Commune et Eau)

Le 1^{er} adjoint présente les comptes de gestion établis par la Trésorière Principale de la Trésorerie de MOUTIERS. Ces derniers sont identiques aux balances de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2020 concernant le budget communal et le budget de l'eau dressés par Madame La Trésorière Principale de MOUTIERS.

Délibération n° 2021.08

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (Commune et eau)

Le 1^{er} adjoint présente les comptes administratifs de l'année 2020 (CA communal et CA de l'eau). Après cette présentation, Mr DE BORTOLI Jean-Paul, 1^{er} adjoint propose le vote des CA.

Le conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2020 lesquels sont identiques aux balances établies par les services du Trésor Public et dont le détail est repris ci-dessous :

CA du budget communal 2020 (M 14)

<i>Investissement :</i>	<i>Dépenses</i>	117 737.35 €
	<i>Recettes</i>	226 421.26 €
	<i>Résultat Année N</i>	108 683.91 €
	<i>Report déficit N-1</i>	- 164 239.73 €
	<i>Résultat avec report N-1</i>	- 55 555.82 €

<i>Fonctionnement :</i>	<i>Dépenses</i>	332 896.13 €
	<i>Recettes</i>	472 571.93 €
	<i>Résultat Année N</i>	+ 139 675.80 €
	<i>Report excédent N-1</i>	+ 244 637.95 €
	<i>Résultat avec report N-1</i>	+ 384 313.75 €

Délibération n° 2021.09 & 2021.13

CA du budget de l'Eau & l'Assainissement 2020 (M 49) :

<i>Investissement :</i>	<i>Dépenses</i>	233 020.60 €
	<i>Recettes</i>	64 427.23 €
	<i>Résultat Année N</i>	- 168 593.37 €
	<i>Report déficit N-1</i>	+175 625.74 €
	<i>Résultat avec report N-1</i>	+ 7 032.37 €

<i>Fonctionnement :</i>	<i>Dépenses</i>	103 850.72 €
	<i>Recettes</i>	95 919.58 €

Résultat Année N	- 7 931.14 €
Report N-1	- 5 123.36 €
Résultat avec report N-1	- 13 054.50 €

Délibération n° 2021.10 & 2021.13

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU BONUS RELANCE POUR LA REHABILITATION DU CHEMIN RURAL DU 8 JUIN 1944

Le 1^{er} adjoint explique à l'assemblée que le chemin rural « Montée du 8 juin 1944 » situé sur le village des Plaines est en très mauvais état. Que ce chemin, traversant de haut en bas ce hameau est très utilisé par les habitants de tout âge afin de se déplacer en toute sécurité pour éviter d'emprunter la RD 88 où la circulation est dense. Qu'actuellement, l'état de ce dernier ne permet pas aux usagers de l'utiliser en toute sécurité.

C'est pourquoi le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal d'entreprendre des travaux de réaménagement et de mise en sécurité du chemin « Montée du 8 juin 1944 » dont le montant total, s'élève **47 569.50 € H.T.**

Qu'au titre du bonus relance proposé par le Conseil Régional, ces travaux seraient susceptibles d'être éligibles à une aide pouvant atteindre 50 % du montant HT des travaux. Que le 1^{er} adjoint propose donc de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional au titre de ces travaux dans le cadre du bonus relance.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet de réaménagement et de mise en sécurité du chemin « Montée du 8 juin 1944, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à **47 569.50 € H.T.**, approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières du conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'autofinancement de la commune, demande au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la dotation Bonus Relance 2020-2021 la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération, autorise Mme la maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibération n° 2021.11

PRESENTATION DES PROJETS POUR LES BP 2021

Comme expliqué lors du précédent conseil municipal, le travail de préparation des budgets est effectué par la maire et le 1^{er} adjoint. Les projets d'estimation sont donc remis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance. Dans les deux budgets, les dépenses et recettes de fonctionnement sont quasi-identiques à l'année dernière avec une légère augmentation des dépenses.

Comme il sera présenté, il convient de noter que pour 2021, le budget général vient, une nouvelle fois, subventionner le budget de l'eau en fonctionnement. Les recettes courantes ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire de préciser si les dépenses d'investissement proposées doivent être retenues en totalité ou si certains projets doivent être ajournés.

Il a également été décidé qu'un emprunt serait contracté auprès du Crédit Agricole pour le financement du camion. Un prêt d'un montant de 51 000 € à long terme sur 7 ans ainsi qu'un prêt à court terme d'un montant de 10 200 € sur 24 mois seront sollicités.

Une réunion interne est proposée aux élus afin d'apporter des explications, précisions et modifications si besoin afin de permettre l'établissement définitif des budgets.

Le 1^{er} adjoint précise également qu'AGATE a été sollicité afin de faire un audit sur la situation financière actuelle de la collectivité et les projections possibles dans les années à venir.

FIXATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX APE (Association des Parents d'élèves)

Le 1^{er} adjoint rappelle que la commune peut attribuer des subventions à diverses associations. Que l'APE de NOTRE DAME DU PRE est régulièrement soutenue par l'attribution de subventions diverses (classe de découverte, classe verte, classe de mer, repas de cantine etc etc) afin d'apporter une aide financière pour les enfants scolarisés à l'école de LONGEFOY.

Pour rappel, concernant la cantine de l'école de Longefoy, la commune d'Aime facture le repas 4 € pour tous les enfants scolarisés ET domiciliés sur le territoire communal d'Aime ; le prix d'un repas pour les enfants domiciliés sur une autre commune (dont Notre Dame du Pré) s'élève à 7 €. La collectivité a d'ailleurs alloué une subvention à l'APE de NDPré de 3 € afin de ramener le prix du repas à 4€.

Des parents d'enfants domiciliés sur la commune de Notre Dame du Pré mais scolarisés dans d'autres écoles du département (école privée ou publique hors commune), sollicitent également la possibilité de percevoir une participation financière.

Après discussions, il a été décidé à la majorité des votants (8 pour, 1 contre ABONDANCE Monique) que seules les APE des enfants domiciliés sur la commune et scolarisés dans les écoles primaires de rattachement déterminées par l'académie suivant la carte scolaire (enfants du chef-lieu rattachés à l'école de LONGEFOY et enfants des Plaines rattachés à l'école de POMBLIERE ST MARCEL) seraient susceptibles de percevoir une subvention communale en adressant une demande justifiée. Chaque demande de subvention sera étudiée au cas par cas et soumise au vote de l'assemblée. Ce choix a été motivé, entre autres, pour soutenir le maintien des classes dans les 2 écoles de rattachement de la commune, menacées de fermeture.

Délibération n° 2021.12

QUESTIONS DIVERSES

- *Locations d'appartement : Il est rappelé à l'assemblée que l'appartement au-dessus de la salle de quartier des Plaines a été remis en location. Une personne doit venir le visiter cette semaine. Le 1^{er} adjoint précisé également que l'appartement de type F3 au-dessus de la mairie sera proposé à la location à compter du 1^{er} mai, date de départ de l'ancien locataire Mr SIBILLE Guillaume.*
- *Courses de vélo : Dans l'attente de confirmation des organisateurs, trois courses de vélo devraient se dérouler sur la commune entre le chef-lieu et Les Plaines : Course des 100 cols en Juin, l'ultra cycling Tour de la Vanoise le 3 Juillet et ASC Macôt pour la 2^{ème} montée de Notre Dame du Pré le 18 Juillet.*
- *Aire de jeux des Plaines : le 1^{er} adjoint informe avoir eu un rendez-vous avec l'entreprise PROLUDIC afin d'avoir une étude et un devis pour le remplacement de tous les jeux dont l'usure est certaine. Cette demande fera l'objet d'une demande de subvention au FDEC programmation 2021 pour une réalisation en 2022.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie